

# **Compte-rendu du dernier groupe de travail**

## **(vendredi 2 février)**

### **concernant la situation Sochaux/Etupes**

\* Enquête préalable et formulation des vœux :

- Une enquête sera lancée auprès des familles le lundi 5 février dans les écoles du secteur. Elle sera accompagnée d'un texte d'information aux familles.

- Les résultats de l'enquête menée à Besançon dans le secteur Voltaire-Diderot montrent que les réponses correspondent quasi exclusivement aux habitudes d'affectation.

- Les familles seront amenées à formuler des vœux définitifs (1 et 2) entre le 16 et le 23 mars 2018.

\* Difficultés et inquiétudes concernant les transports :

- Comment les parents peuvent-ils faire leur choix sans savoir s'il y aura des transports mis à disposition par PMA ?

- PMA ne peut rien mettre en place tant que les réponses ne sont pas définitives -> besoin de connaître les flux. Pour PMA, les transports ne se conçoivent donc qu'après affectation.

\* Critères d'affectation retenus par ordre de priorité (= critères retenus pour départager dans le cas où l'un des établissements recevrait trop de demandes d'inscriptions en 6ème et l'autre pas assez) :

1. Handicap

2. Soins médicaux à proximité

3. Fratrie

4. Offre de formation (section sportive, bilangue)

5. Distance

-> Sur ce dernier critère, c'est la distance relative et non absolue qui sera prise en compte afin de ne pas pénaliser ceux qui habitent à la périphérie du secteur.

De ce fait, l'IA précise que des vœux 1 pour le collège de Sochaux, d'enfants habitant la commune de Sochaux, seront vraisemblablement amenés à être refusés.

-> Le critère boursier n'est pas retenu afin de favoriser la mixité sociale.

En cas de situation particulière, un recours sera possible après affectation.